



Compte rendu du Comité Technique du

19 octobre 2016

Syndicat National de l'Environnement
Section Rhône Méditerranée et Corse

Avant le démarrage du Comité Technique, le SNE a fait une intervention portant sur la construction du XI Programme. Nous avons appris que le Directeur a décidé d'intégrer la DREAL de Bassin dans le comité de pilotage interne, constitué des directeurs du siège et d'un directeur de délégation.

Pour rappel, l'Etat notifiera à l'Agence par lettre de cadrage ses attentes et le Projet de Loi de Finance définira le cadre budgétaire. Par ailleurs, les Dreals sont également présentes au Conseil d'Administration et au Comité de Bassin. Ainsi, **l'Etat encadre déjà l'élaboration du Programme.**

Pourquoi ce choix si ce n'est permettre une mainmise plus importante de l'Etat sur l'Agence et son programme? La construction du programme revient **bien aux services de l'Agence et à son personnel !**

Réorganisation de la délégation de Marseille

Le projet présenté par la Directrice est une réorganisation globale et en profondeur de la délégation. Elle consiste à décliner les compétences thématiques dans les unités territoriales en séparant les interventions du petit cycle de l'eau et les primes pour épuration de celles relevant du grand cycle de l'eau. Le service planification, qui intégrera la redevance prélèvement, verra certaines de ses missions transférées vers les services territoriaux. Le service Agaf regroupera l'intégralité des assistantes « métier ».

L'objectif exprimé par la Direction est de faire monter en compétence la délégation sur les priorités d'intervention du grand cycle de l'eau pour répondre aux objectifs du SDAGE et du PdM.

La méthode mise en œuvre, la concertation et l'accompagnement envisagé constituent des points positifs que nous avons relevés dans le cadre de cette démarche.

Toutefois, nous avons alerté la direction sur l'instabilité générée dans le travail des agents par la succession des réorganisations et l'évolution du contexte institutionnel.

Parmi les points négatifs figurent :

- **les risques d'affaiblissement de la synergie territoriale** entre les interventions du petit cycle et du grand cycle de l'eau, et de perte de l'approche par bassin versant,
- le risque de perte de compétences (et de stratégie) induits par **le transfert des missions « SAGE » du service planification vers les services territoriaux,**
- l'affectation sur certains postes de missions relevant de catégories supérieures,

- la non prise en compte de la biodiversité.

De plus, nous avons rappelé **le rôle majeur du service planification** dans la construction d'une vision stratégique des actions de la délégation, **alors que ce service se retrouve vidé** de certaines compétences.

Ayant pris note de nos craintes et remarques, la Directrice a proposé une évaluation, un suivi et des actions de corrections dans la mise en œuvre de la réorganisation qui sera effective pour février 2017.

Nous avons également demandé que **le CHSCT soit saisi** lors de la mise en œuvre de la réorganisation afin de veiller au bon accompagnement des agents.

Vote : 4 abstentions (SNE, CGT), 1 vote pour (CGC).

Réorganisation partielle du Secrétariat Général

L'objectif de cette réorganisation est le regroupement de toutes les missions « achats ».

La note présentée est difficilement compréhensible en raison notamment de l'absence de diagnostic préalable et de présentation de différents scénarios. Nous pensons également que la concertation n'a pas été correctement conduite.

De plus, l'objectif affiché par la direction n'est pas atteint car il subsistera après la réorganisation des missions « achat » à l'extérieur du service créé.

Nous avons à nouveau réaffirmé notre opposition à l'affichage de « responsables » de pôles en catégorie 2 alors que le statut ne prévoit qu'une mission d'animation d'équipe pour les emplois types concernés. Nous avons également relevé l'absence d'évaluation des charges et des transferts de missions.

Le SNE a demandé que **le CHSCT examine ce projet** de réorganisation et particulièrement l'accompagnement de cette démarche, avant sa mise en œuvre définitive, en raison des situations RPS déjà effectives dans les services concernés. Un CHSCT sera donc prévu avant avril 2017.

Vote : 4 contre (SNE, CGT), 1 abstention (CGC)

Bilan de la réorganisation de Montpellier (pour information)

Un bilan d'étape de la réorganisation de l'Agaf et les fiches de postes modifiées nous ont été présentés. Nous avons noté que l'adéquation mission/catégorie n'est pas respectée sur certains postes et avons demandé à la direction de modifier la rédaction des fiches de postes concernées.

La réflexion en cours concernant l'accès aux salles de réunion par les extérieurs est conditionnée au chantier lancé à l'échelle de l'Agence sur le contrôle des accès. Le Directeur Général ne se satisfait pas d'un accès libre sur certaines plages horaires, ni du déménagement d'étage de la salle de réunion, étant donné les incertitudes liées au Schéma Immobilier qui doit être relancé.

Indemnité Kilométrique Vélo

Nos demandes relatives à la mise en œuvre à l'Agence de cette indemnité (à hauteur de 0.25 €/km, plafonnée à 200 € par an) ont porté sur :

- la prise en compte du trajet le plus court sécurisé pour les déplacements à vélo,
- une rétroactivité au 01/09/2016,
- la possibilité pour les stagiaires et apprentis de bénéficier de cette indemnité,
- des mesures d'accompagnement pour inciter à ce mode de déplacement doux (poursuite des interventions sur les vérifications et l'entretien des vélos, fourniture d'un kit d'éclairage, casque, gilet).

Cependant la Direction semble frileuse et ne fera qu'appliquer le décret au pied de la lettre !

Vote : 5 Pour (SNE, CGT, CGC)

Budget 2017

Nous dénonçons une nouvelle fois :

- la réduction d'effectifs : bien que le plafond d'emploi 2017 ne soit pas encore notifié, l'objectif de réduction des ETPT serait supérieur à celui initialement envisagé (-8,8 ETPT au lieu de -7). **Est-ce que notre Directeur a vraiment défendu RMC auprès de la tutelle ?**
- le prélèvement continu de l'Etat de 42.5 M€/an,
- la baisse des frais de fonctionnement, qui devient critique et dégrade nos conditions de travail.

A noter également la diminution des frais de formation et de déplacement qui met à mal l'intervention de l'Agence.

Point complémentaire à la demande du SNE :

Note du Directeur sur les règles de continuité de service entre Noël 2016 et le jour de l'an 2017.

Suite à notre demande, qui remonte au CT de décembre 2015, le Directeur a fini par proposer une note de service sur cette période de très faible activité. Elle apporte de la souplesse dans la mise en œuvre de la continuité de service, à l'exception du secrétariat général et de l'agence comptable compte tenu des enjeux spécifiques, selon la Secrétaire générale, liés à la bascule comptable en mode GBCP. Nous espérons que les directeurs d'entités sauront la mettre en œuvre avec bienveillance et sur le mode du volontariat !

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction.

Vos représentants SNE-FSU au CT : *Anahi BARRERA, Vivien ROSSI, Cédric FARINELLI, Fabrice CATHELIN*